

L'honorable **MACKENZIE BOWELL**: Je m'objecte à cette procédure parce que par là même vous vous écarterez des règles bien établies.

Je ne partage pas l'opinion exprimée par mon honorable ami le secrétaire d'Etat quant à ce qui se rapporte à notre droit de modifier l'Adresse. Non seulement la chose est régulière au point de vue réglementaire, mais telle a été la pratique suivie dans la Chambre des Communes ainsi qu'au Sénat.

Vous pouvez proposer une modification à l'Adresse, mais elle doit relever directement du sujet qui est devant la Chambre, et ce que l'honorable sénateur devrait faire serait, prenant les mots de la réponse au discours où nous remercions Son Excellence pour la harangue qu'il nous a faite, d'exprimer un regret de ce qu'une certaine chose n'ait pas été faite. Si une telle proposition était adoptée dans la Chambre des Communes, ce serait un vote de défiance. La chose serait dépourvue de toute utilité pratique ici, même dans le cas où une telle proposition serait adoptée par la majorité.

Si nous pouvions au moyen d'une proposition semblable, forcer ces Messieurs à déguerpir de leur siège comme Ministres, cela pourrait avoir un certain côté pratique.

L'honorable sénateur de la rivière Shell a exprimé ses vœux, et elles resteront tout comme s'il avait soumis une demi-douzaine d'amendements. Cela devrait donc le satisfaire.

L'honorable **M. MASSON**: Il peut ajouter cela à la proposition qui est devant nous, mais il ne peut introduire ces mots au paragraphe du discours du Trône où il est question de ce sujet, parce que ce document n'est pas soumis à nos délibérations.

L'honorable **MACKENZIE BOWELL**: Retirez-là.

L'honorable **M. BOULTON**: D'ordinaire vous cherchez à m'engager à retirer mes propositions, mais il arrivera un jour je l'espère où je pourrai vous forcer à discuter les vrais points qui sont en cause.

La proposition en amendement est retirée.

L'honorable **M. McCALLUM**: Je propose que la suite du débat soit renvoyée à demain.

La proposition est adoptée.

La séance est levée.

SÉNAT.

Séance du jeudi, le 10 février 1898.

Présidence de l'honorable **C. A. P. PELLETIER, C.M.G.**

La séance est ouverte à trois heures.

Prière et affaires de routine.

LA LIGNE DE PAQUEBOTS RAPIDES.

L'honorable **MACKENZIE BOWELL**: Avant que l'ordre du jour soit appelé, je désire signaler à l'attention du Ministre de la Justice un télégramme venant de Québec et daté du 7 février, qui a paru dans le *Star* de Montréal. Voici ce qu'on y dit:—

Il est rumeur qu'un câblegramme vient justement d'être reçu disant que les messieurs Peterson ont réussi dans leurs négociations entreprises dans le but d'assurer le succès de l'établissement d'une ligne de paquebots rapides sur l'Atlantique.

Je désire savoir de l'honorable Ministre si le Gouvernement a reçu quelque renseignement à ce sujet, et si l'énoncé fait dans cette dépêche télégraphique est exact. Il s'agit d'une affaire très importante et le pays devrait savoir ce qui en est.

L'honorable **M. MILLS, ministre de la Justice**: Je puis dire à mon honorable ami que si une telle nouvelle a été reçue elle doit l'avoir été aujourd'hui même et, je n'en ai pas entendu parler par le Ministre. Mais je dirai à mon honorable ami que je suis que **M. Peterson** a annoncé, il y a deux ou trois jours, qu'il était sur le point de réusir dans l'accroissement de ses intentions.

L'honorable **MACKENZIE BOWELL**: A-t-il fait connaître ses pensées par voie télégraphique ?